

N° X230274132

**DEVIS  
D'ASSURANCE  
AUTO**

**AEC CONSEILS**  
22 RUE CHARLES CHAUMET

**Devis personnalisé, établi le 31/01/2023**  
Valable jusqu'au 02/03/2023

33140 VILLENAVE D'ORNON  
Tél. : 06.95.88.80.80  
Fax :

Chère Madame,

**Nous avons le plaisir de vous remettre votre devis d'assurance AUTO réalisé à partir des informations que vous nous avez communiquées.**

**Souscripteur - Assuré conducteur du véhicule**

**Nom :** TUR **Prénom :** CARINE  
**Adresse :** 8 CHEMIN DE BONNEAU  
**CP / Ville :** 33640 ARBANATS **Activité :** Salarié(e)

**Véhicule Assuré** (n'ayant fait l'objet d'aucune modification des caractéristiques d'homologation du constructeur)

**Marque / Modèle :** AUDI A6 III 2.0 TDI 136 AMBITION LUXE - Type mine : 1  
**Date de 1ère mise en circulation :** 27/11/2009 **Date d'acquisition :** 04/09/2014 **Puissance :** 7 Cv.  
**Lieu de garage habituel du véhicule assuré :** 33640 ARBANATS  
**Usage :** Privé + Trajet

**Vous déclarez**

- . Etre le seul conducteur et donc n'avoir désigné aucun autre conducteur
- . Etre né(e) le 19/05/1974, être Divorcé(e) et avoir 1 enfant(s) à charge
- . Etre titulaire du permis(\*\*\*\*) B obtenu le 16/09/1994
- . Etre (vous, votre conjoint ou vos parents) titulaire de la carte grise
- . Avoir un coefficient de réduction-majoration de 0,50 obtenu depuis plus de 3 ans
- . Avoir acquis le véhicule assuré au comptant
- . Stationner le véhicule assuré dans un garage (ou box) privatif, individuel et fermé à clé
- . Avoir été assuré à votre nom, sans interruption, en auto depuis 36 mois ou plus

**Au cours des 36 derniers mois en moto ou en auto**

- . N'avoir eu aucun retrait de permis supérieur à 3 mois
- . Ne pas avoir été résilié(e) par un précédent assureur
- . Ne pas avoir été condamné(e) pour conduite en état d'ébriété
- . Ne pas avoir été condamné(e) pour conduite sous l'emprise de stupéfiants
- . Ne pas avoir eu de sinistre matériel engageant votre responsabilité avec ce véhicule
- . Ne pas avoir eu de sinistre corporel engageant votre responsabilité avec ce véhicule
- . Avoir eu 1 sinistre(s) n'engageant pas votre responsabilité le 21/04/2022 avec ce véhicule

| Garanties |                                                             | Tarifs T.T.C. en Euros |            |             |             |
|-----------|-------------------------------------------------------------|------------------------|------------|-------------|-------------|
| Formules  | Détail des garanties et franchises, reportez-vous en page 2 | Annuel                 | Semestriel | Mensuel     |             |
|           |                                                             |                        |            | Comptant(*) | Prélèvement |
| L1        | Responsabilité Civile + DPRSA + PJ                          | 307,00                 | 159,30     | 55,60       | 27,80       |
| L2        | L1 + Vol et Incendie + Bris de glace                        | 496,00                 | 257,40     | 88,40       | 44,20       |
| L3        | L2 + Dommages Tous Accidents                                | 785,00                 | 407,70     | 139,00      | 69,50       |
| Options   |                                                             |                        |            |             |             |
| AST       | XENASSUR ASSISTANCE                                         | 47,00                  | 24,40      | 8,20        | 4,10        |
| IP        | ASSURANCE CONDUCTEUR                                        | 44,00                  | 22,60      | 7,60        | 3,80        |
| EOA       | ACCESSOIRES ET CONTENU (**) Accessoires et Contenu (**)     | 27,00                  | 13,80      | 4,60        | 2,30        |

(\*) Correspond aux 2 premiers mois + les frais de dossier

(\*\*) Uniquement avec les formules Vol et/ou Dommages

(\*\*\*\*) Permis national en cours de validité, délivré par un état membre de l'Union Européenne et en rapport avec le véhicule à assurer .

Le souscripteur reconnaît avoir pris connaissance du détail des garanties et des franchises mentionnées en page 2 du présent document.

## **RESPONSABILITE CIVILE**

La Compagnie vous garantit contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile que vous pouvez encourir en raison des dommages matériels et corporels que vous pouvez causer à autrui, y compris à votre passager. Dommages corporels illimités - Dommages matériels limités à 100000000 EUR en cas d'accident et 1300000 EUR en cas d'incendie.

Une franchise supplémentaire de 750 EUR sera appliquée si au moment du sinistre, vous ou un conducteur désigné n'êtes pas le pilote du véhicule.

## **DEFENSE PENALE ET RECOURS SUITE à ACCIDENT**

La Compagnie s'engage à réclamer, soit à l'amiable, soit devant toute juridiction la réparation des préjudices corporels ou matériels subis par l'Assuré et les personnes transportées suite à un accident imputable à un tiers, ainsi qu'à soutenir la défense de l'assuré devant les tribunaux répressifs à la suite d'un accident pour lequel il serait cité en qualité de propriétaire ou gardien du véhicule assuré à concurrence de 2300 EUR.

## **PROTECTION JURIDIQUE**

Protection juridique en cas de conflit lors de l'achat, la vente, l'entretien ou le financement du véhicule assuré, contre les conséquences d'une infraction aux règles de la circulation et pour la prise en charge à concurrence de 50% du prix du stage de reconstitution de point.

## **VOL / INCENDIE**

Remboursement à concurrence de la valeur de remplacement du véhicule au jour du sinistre ou du prix **d'acquisition** pour les véhicules mis en circulation depuis moins de 12 mois (**Sauf : location longue durée, location avec option d'achat et crédit-bail**), des dommages directs résultant de la disparition ou de la détérioration de votre véhicule causés exclusivement par un vol, un incendie, déduction faite d'une franchise de 440 EUR, et des dommages directs résultant d'une tentative de vol matérialisée par des traces d'effraction.

## **BRIS DE GLACE**

Bris de glace : pare brise, glaces latérales, lunette arrière, optiques de phares, franchise 125 EUR.

## **DOMMAGES TOUS ACCIDENTS** ('TOUS RISQUES')

Remboursement à concurrence de la valeur de remplacement du véhicule, à dire d'expert, au jour du sinistre ou du prix **d'acquisition** pour les véhicules mis en circulation depuis moins de 12 mois (**Sauf : location longue durée, location avec option d'achat et crédit-bail**), des dommages subis par votre véhicule à la suite d'un accident (avec ou sans collision et que le véhicule ait été en mouvement ou à l'arrêt) déduction faite d'une franchise de 440 EUR.

Une franchise supplémentaire de 750 EUR sera appliquée si au moment du sinistre, vous ou un conducteur désigné n'êtes pas le conducteur du véhicule.

## **XENASSUR ASSISTANCE** avec la collaboration d'EUROP ASSISTANCE

Assistance sans franchise kilométrique, en France métropolitaine et dans la plupart des pays d'Europe (en cas de panne, d'accident, de tentative de vol, de vol, de crevaison, de perte/vol/casse/enfermement de clés ou d'enlèvement par la fourrière) pour votre véhicule, vous et votre famille, en voyage, ensemble ou séparément.

Véhicule de remplacement pour une durée d'immobilisation supérieure à 48h. Forfait remorquage sur autoroute et voies express dans la limite de 300 Euros.

## **ASSURANCE CONDUCTEUR**

Vous garantit lors d'un accident corporel au volant de votre véhicule.

Plafond et limites de garanties (déduction faite des sommes allouées par les organismes sociaux et assimilés) :

. En cas de décès, la Compagnie prend en charge le préjudice économique du conjoint (non séparé de corps ou divorcé) ou concubin (justifiant d'une vie commune notoire) et/ou des enfants à charge fiscalement dans la limite de 150000 EUR et les frais d'obsèques jusqu'à 5000 EUR.

. En cas de déficit fonctionnel permanent supérieur à 10%, la Compagnie garantit le versement d'une indemnité déterminée selon les règles du droit commun dans la limite de 600000 EUR, le remboursement des frais médicaux restés à charge dans la limite de 10000 EUR, les frais de tierce personne dans la limite de 90000 EUR et les pertes de revenus dans la limite de 100000 EUR.

## **GARANTIE DES ACCESSOIRES HORS SERIE et CONTENU**

Vous permet, en complément des garanties vol, incendie ou dommages à votre véhicule, de bénéficier de l'extension de la garantie aux accessoires hors série et au contenu à concurrence de 600 EUR.

- Accessoires : tout élément d'enjolivement, d'amélioration, ou de sécurité, ne figurant pas au catalogue du constructeur comme équipement optionnel, non essentiel au fonctionnement du véhicule assuré, fixé ou non à demeure dans ou sur ledit véhicule.

- Contenu : les vêtements et objets personnels contenus dans le véhicule assuré à l'exclusion de l'argenterie, des bijoux, fourrures, billets de banque, titres, espèces, valeurs et marchandises transportées.

## **USAGE : PRIVE ET TRAJET**

**Le véhicule assuré ne sert en aucun cas - MEME OCCASIONNELLEMENT - au transport, à titre onéreux, de marchandises appartenant à des tiers, ou de voyageurs.**

IL PEUT ETRE UTILISE POUR :

- les déplacements privés, y compris ceux liés à l'exercice **bénévole** d'un mandat électif ou d'une activité associative ou syndicale.

- le seul trajet aller et retour, du domicile au lieu de travail ou d'études (ou lieu de départ d'un transport en commun).

## **INFORMATIONS COMMERCIALES ET LEGALES**

- Protection de vos Données Personnelles : Vos données personnelles sont nécessaires pour la passation, la gestion et l'exécution de vos contrats d'assurance ainsi qu'à des fins statistiques, de contrôle interne, d'informations, d'amélioration de la relation client, ainsi qu'à des fins réglementaires et légales de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, et de lutte contre la fraude (pouvant conduire à une inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude).

Les données sont destinées à XENASSUR, responsable des traitements, et pourront être communiquées en tant que de besoin et au regard des finalités mentionnées ci-dessus, aux entités du groupe auquel appartient XENASSUR, aux entités du groupe Generali, ainsi que si nécessaire à des partenaires, intermédiaires et réassureurs, sous-traitants et prestataires, dans la limite nécessaire à l'exécution des tâches qui leur sont confiées.

Les données collectées sont conservées pendant une durée adéquate, proportionnée aux finalités de traitement et conformes aux exigences de la CNIL et de la loi.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition et de portabilité de vos données personnelles que vous pouvez exercer, en justifiant de votre identité, auprès de XENASSUR - 33735 BORDEAUX CEDEX 9. ou auprès du délégué à la protection des données à l'adresse [dpo@xenassur.fr](mailto:dpo@xenassur.fr).

Vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Plus de détails sur la protection des données personnelles sur [xenassur.fr](http://xenassur.fr) / Mentions légales.

- Le relevé d'informations doit vous être fourni par votre précédent assureur sur simple demande. (Art. 12 et 13 de l'annexe à l'article A 121-1 du Code des Assurances.)

## Fiche Information "AUTO"

Référence : X230274132

### ASSURE(E)

TUR CARINE 8 CHEMIN DE BONNEAU 33640 ARBANATS

### IMPORTANT

Vérifiez avec attention les réponses que vous nous avez fournies figurant en page 1 du présent devis.

Toute réponse fausse ou inexacte, qu'elle ait été faite par le souscripteur pour son propre compte ou en reproduisant la réponse de tiers, peut entraîner la réduction des indemnités ou la nullité du contrat (cf. articles L113-9 et L113-8 du Code des Assurances). Cette sanction s'applique aussi bien aux déclarations concernant la souscription qu'à celles émanant des tiers que vous avez reproduites pour leur compte.

### PRESENTATION

Le contrat d'assurance auto est :

- **Distribué** par AEC CONSEILS 22 RUE CHARLES CHAUMET 33140 VILLENAVE D'ORNON enregistré à l'Orias sous le n° 12069078 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr))  
La rémunération du Cabinet partenaire de XENASSUR est incluse dans les montants qui vous sont présentés. Elle est constituée des commissions proportionnelles à la prime
- **Géré** par XENASSUR - SAS au capital de 500 000 € - RCS BORDEAUX B 493 147 961 - Siège Social : 2 Rue Miguel de Cervantès - MERIGNAC - 33735 BORDEAUX Cedex 09 - ORIAS N° 07 008 690 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) - Courtier en assurance travaillant avec un nombre restreint de fournisseurs ("b" de l'article L-521-2,II,1 du Code des Assurances).  
La rémunération de XENASSUR est incluse dans les montants qui vous sont présentés. Elle est constituée :
  - des commissions versées par l'organisme d'assurance;
  - des frais de courtage fixes et/ou proportionnels à la prime;
  - des frais : 1 € par prélèvement - Modification, résiliation, impayés 7 € - Mise en demeure 15 € jusqu'à 150 € de prime impayée ou 30 € au-delà.Les entreprises d'assurances avec lesquelles XENASSUR travaille sont : L'EQUITE, EUROP ASSISTANCE.  
Nous vous précisons que XENASSUR n'intervient pas dans le cadre d'un service de recommandation personnalisée dans la mesure où nous exerçons avec un nombre réduit d'assureurs.  
XENASSUR n'a aucun lien capitalistique avec une entreprise d'assurance et ni obligation contractuelle d'exclusivité.  
Pour toutes réclamations, adressez-vous à votre interlocuteur habituel (Cabinet partenaire de XENASSUR).  
Les réclamations portant sur la distribution du contrat d'assurance seront traitées par votre interlocuteur habituel; les réclamations relatives à l'exécution ou à la gestion du contrat seront à adresser ou transférées pour traitement au **Service réclamations XENASSUR - Rue Cervantès - MERIGNAC - 33735 BORDEAUX CEDEX 9**.  
Il sera accusé réception de votre demande dans les 10 jours de sa réception et une réponse vous sera apportée dans les 2 mois à réception de votre demande. La procédure ci-dessus ne s'applique pas si une juridiction a été saisie du litige que ce soit par vous ou par nous.  
Si un désaccord persiste, vous pouvez solliciter gratuitement le Médiateur à l'adresse suivante :  
La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris cedex 09. La charte de la Médiation et les conditions d'accès au Médiateur sont disponibles sur [www.mediation-assurance.org](http://www.mediation-assurance.org)
- **Assuré** par :  
Les garanties du présent contrat (hors Assistance) sont souscrites auprès de la compagnie - L'Equité - RCS PARIS B 572 084 697 - 2 rue Pillet-Will 75009 PARIS.  
La garantie Assistance est souscrite auprès d'EUROP ASSISTANCE - RCS NANTERRE B 451 366 405 - 1, Promenade de la Bonnette 92230 GENNEVILLIERS.  
Ces sociétés sont soumises au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) - 4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 09.

## BESOINS et EXIGENCES

Vous souhaitez souscrire un contrat d'assurance pour votre véhicule AUDI A6 III mis en circulation le 27/11/2009. Les informations que vous nous avez communiquées concernent votre situation personnelle, votre véhicule et vos antécédents d'assurance. Ces informations sont reportées en page 1 du présent devis référencée X230274132 et ont permis à AEC CONSEILS d'élaborer son conseil.

## RECOMMANDATIONS

AEC CONSEILS vous a présenté le contrat auto au regard des éléments que vous lui avez transmis.

L'explication des garanties et des options ainsi que le détail des franchises vous sont fournis en page 2 du présent devis référencée X230274132.

Toutes les conditions relatives à l'exécution de ce contrat sont détaillées dans les dispositions générales EQ/AM0398R qui vous sont remises avec la présente.

## Votre choix

Garanties et options proposées :

### Les Garanties

- ☐ Responsabilité Civile + DPRSA + PJ
- ☐ L1 + Vol et Incendie + Bris de glace
- ☐ L2 + Dommages Tous Accidents

### Les Options

- ☐ Assistance (franchise 0km)
- ☐ Garantie du conducteur y compris en cas d'accident responsable
- ☐ Garantie des accessoires et contenu

Vous confirmez ne pas souhaiter les garanties et options non cochées.

Les relations précontractuelles et contractuelles sont régies par le droit français et notamment le Code des Assurances. Le contrat d'assurance auto est annuel. Il se renouvellera pour une période de 12 mois chaque année à son échéance principale sauf résiliation par l'une des deux parties.

Vous reconnaissez avoir pris connaissance du présent devis et de la fiche d'information référencées X230274132.

Fait en deux exemplaires le 31/01/2023

Signature de l'assuré  
Précédée de la mention "Lu et approuvé"

Signature ou cachet de l'intermédiaire Xenassur